

Inventaire des zones humides - CDA de la Rochelle

Réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux et les exploitants en date
du 04 juillet 2014 à SAINT-XANDRE

dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excuse
Membres du GAL et exploitants		
ALEM Pierre-Jean	ONEMA 17	excuse
AUTRUSSEAU Michel	Mémoire avant remembrement	présent
BALLOGE Bernard	Représentant de la propriété privée et agriculteur	présent
BOISSONNET Henri	Adjoint	excuse
DELPHIN André	Conseiller délégué	excuse
BOURON Mickaël	Exploitant agricole en marais	excuse
LOIZON Guy	Représentant association chasse	présent
MENIER Patrice	Représentant association randonneurs	présent
MOREAU Rémy	Agriculteur	présent
VINCENT Joël	Agriculteur	présent
GAILLARD Stéphane	Agriculteur	présent
MERCIER Fabien	Représentant LPO	excuse
GARCIA Bruno	Fédération de pêche de la CM	présent
GRIMPRET Christian	Représentant de la CLE	présent
PEREZ Christian	Maire	Présent pour introduction
Groupe Agriculteurs		
BABIN Daniel	Agriculteur	présent
BABIN Jean-Claude	SARL 4 saisons	présent
BALLOGE Jean	Exploitant retraité	présent
BAQUE Philippe	Agriculteur	excuse
DORSO Franck	Agriculteur	présent
ROBIN Pierre-François	Agriculteur	excuse
GAILLARD Richard	Agriculteur	excuse
PAIRAUD Mathieu	Agriculteur	excuse

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
MALECOT Monique	Agricultrice	excusé
MICOU Fabrice	Agriculteur	excusé
PROUX Jean-François	Agriculteur	excusé
PROUX Jacky	Agriculteur	excusé
PRIOUZEAU Josy	Agriculteur	excusé
BRETON Laurent	Agriculteur	excusé
MERIAU Sébastien	Chambre d'Agriculture 17	excusé
Autres intervenants (animation et participation à la réunion)		
SANDNER Caroline	Hydrogéologue à l'IIBSN	présente
FOURNIER Morgane	Stagiaire CDA LR	présente
GUINOT Pascal	DST Saint-Xandre	Présent pour l'introduction
GILBERT Stéphane	Chargé environnement à la CDA LR	présent
TOUZET Isabelle	Services Etudes Urbaines CdA	excusée
OLLIVIER Clémence	Bureau d'études BIOTOPE	présente
BOYE Jérémie	Stagiaire BIOTOPE	présent
LUCAS Ludovic	Forum des Marais Atlantiques	excusé

Introduction

M. le Maire de Saint-Xandre introduit la séance en rappelant l'ordre du jour de la réunion qui est de montrer aux acteurs locaux le mode opératoire mis en œuvre sur le terrain. Il excuse M. DELPHIN qui ne peut être présent à la réunion. Il part ensuite pour cause d'obligations à la mairie.

Stéphane GILBERT distribue les cartes des sites proposés aux participants et passe la parole à Clémence OLLIVIER.

Elle rappelle les objectifs de la réunion qui sont de présenter aux acteurs locaux la méthodologie de terrain. Dans un premier temps, elle rappelle brièvement la méthodologie employée, la plupart des personnes étant présentes lors des réunions de lancement du 16 juin 2014.

Ainsi pour chaque site, Clémence OLLIVIER commence par une description rapide du contexte paysager puis par les éléments de végétation lorsqu'ils sont présents, et enfin termine par une analyse visuelle du sol et un sondage pédologique. Elle explique aussi le fonctionnement des fiches de terrain.

Elle présente ensuite la pré-localisation des zones humides effectuée en rappelant qu'il s'agit d'un traitement cartographique sans vérification terrain pour l'instant et destiné à cibler dans un premier temps les secteurs sur lesquels seront réalisées les prospections de terrain.

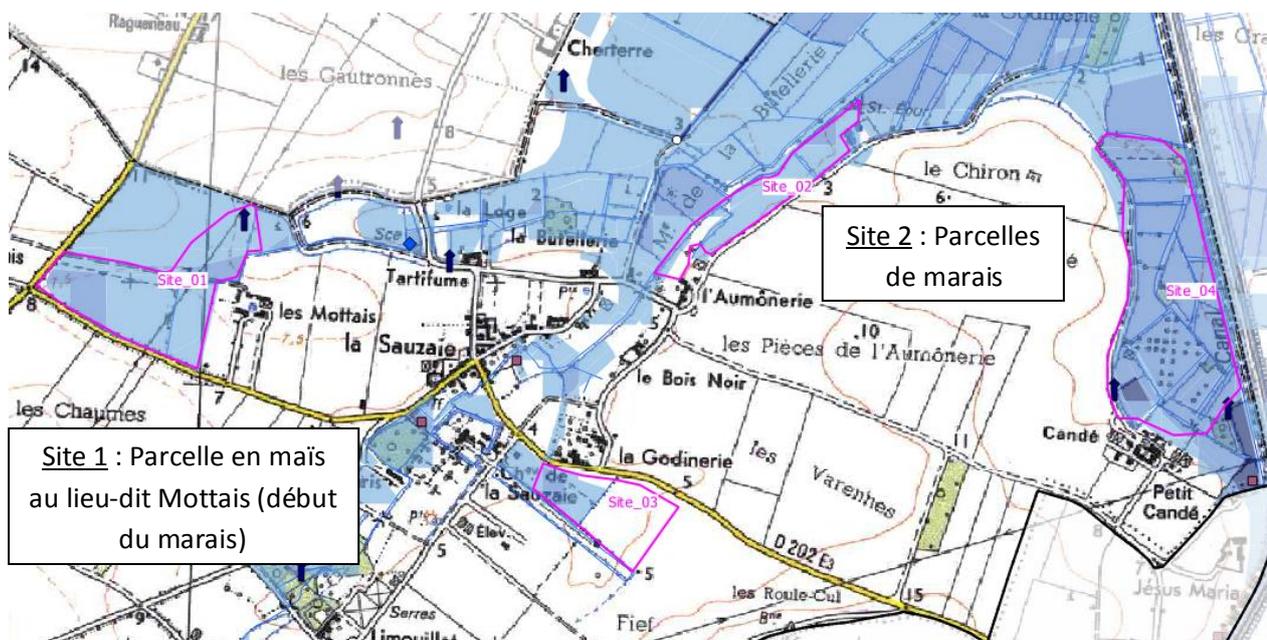
Elle rappelle également que l'ordre du jour est de montrer la démarche de l'inventaire à titre

informatif, et non de réaliser l'inventaire à proprement parler. D'autres passages sur le terrain seront faits ultérieurement.

Sites visités

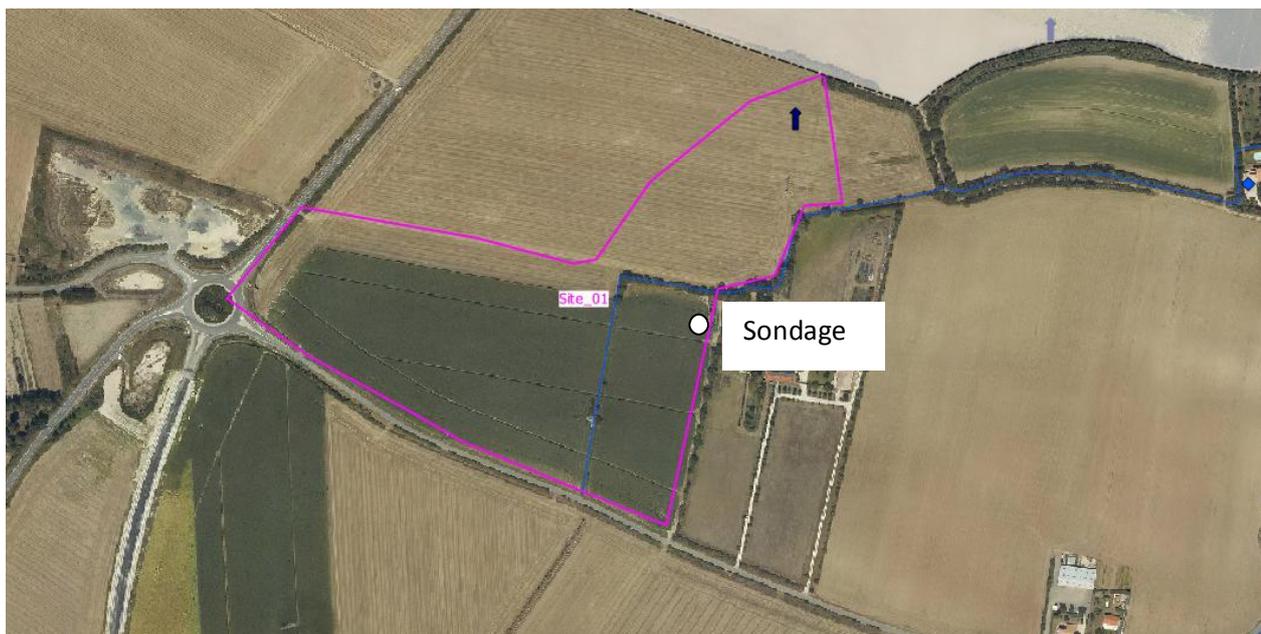
Un total de 4 sites a été proposé par BIOTOPE au groupe d'acteurs locaux et aux exploitants.

Seuls 2 des 4 sites proposés ont été visités. Ils sont présentés ci-dessous :



Précisons que pour le site 2, c'est une parcelle appartenant à M. Joël VINCENT qui a été prospectée. Elle se situe à l'ouest du site délimité.

- Site 1 : parcelle de maïs au lieu-dit Mottais (propriété de M. Bernard BALLOGE)



Le premier site est une culture de maïs irriguée située au début du marais. L'analyse de bureau effectuée au préalable ainsi que le positionnement de cette parcelle laisse présager la présence d'une zone humide. Clémence OLLIVIER explique que la topographie est relativement plane. Elle montre ensuite au groupe d'acteurs la géologie et la pédologie de la zone. Le secteur serait caractérisé par des sols de type vallée calcaire ce qui est plutôt favorable à la présence d'une zone humide.

Elle indique que la végétation ne peut pas être dans ce cas utilisée en raison de la nature artificialisée (végétation non naturelle) de la zone. Aucune espèce végétale adventice indicatrice n'est recensée.

Elle propose alors aux acteurs de réaliser un sondage dans la parcelle pour regarder ce qu'indique le sol après avoir rappelé au préalable, photos à l'appui, quels sont les indices recherchés (traces d'hydromorphie) et les critères d'apparition de ces indices pour identifier un sol de zone humide.

Le groupe se positionne à 3-4 rangs de maïs de la bordure pour éviter un effet lisière et pratiquer le sondage dans une zone homogène du point de vue de la topographie et de la végétation (cf. figure précédente).

Jérémy BOYE commence alors à faire un sondage présentant des traces de décoloration entre 0 et 25 cm qui se prolongent en profondeur. Clémence OLLIVIER précise que ces traces de décoloration sont une particularité observée sur le secteur et qu'elles constituent en tant que tel des traces d'hydromorphie. Leur couleur blanche est liée au fait que le fer contenu naturellement dans le sol a été lessivé du fait de la présence d'une nappe circulante. C'est en effet, le fer, au contact de l'air, qui s'oxyde et induit l'apparition de traces rouille indicatrices.

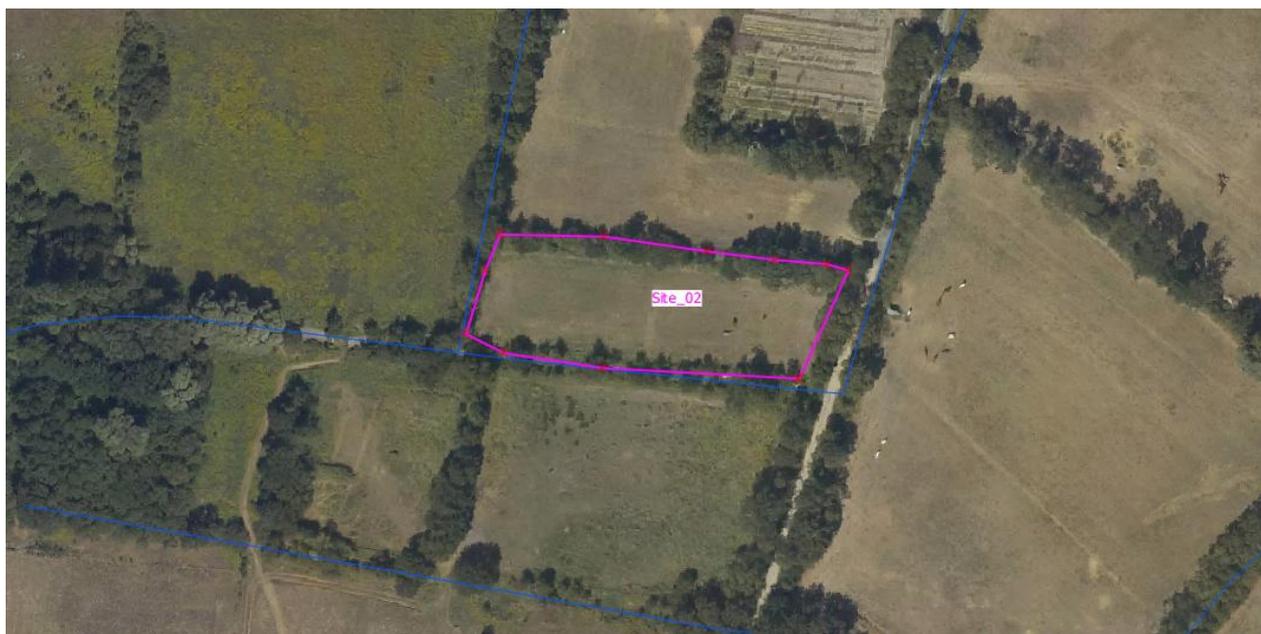


*Début d'apparition des traits
d'hydromorphie*

Clémence OLLIVIER conclut en confirmant le caractère humide du sol au niveau du point de sondage. Caroline SANDNER précise qu'il sera nécessaire de faire d'autres sondages dans la parcelle dans le but de positionner au mieux la limite de la zone humide. Clémence OLLIVIER acquiesce et précise également que lors de l'inventaire de terrain, tous les points de sondages seront photographiés et géoréférencés dans le but d'argumenter sur le classement ou non des parcelles en zone humide lors de la réunion de restitution.

Clémence OLLIVIER propose ensuite au groupe d'acteurs de se rendre sur une autre parcelle de marais qui semble présenter (au regard de la couleur hétérogène de la parcelle sur la photographie aérienne) des communautés végétales typiques de zone humide. Dans la mesure où la moisson a démarré, une partie des agriculteurs sont libérés avant ce changement de site. Au préalable, Clémence OLLIVIER demande quels sont les exploitants qui sont concernés par un zonage potentiellement humide et prend leurs coordonnées pour les recontacter lorsqu'elle se rendra à nouveau sur site.

- Site 2 : Secteur de la Butellerie



Le deuxième site visité est une parcelle en prairie naturelle récemment fauchée qui est incluse dans le périmètre officiel du marais (source DREAL Poitou-Charentes). Dans ce cas, elle n'a pas à être inventoriée.

Une fois l'ensemble des participants arrivés sur site, Clémence OLLIVIER parcourt la parcelle à la recherche de plantes indicatrices de zones humides. Plusieurs espèces sont ainsi observées : l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), le Myosotis des marais (*Myosotis ramosissima*) ainsi que la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*). Clémence OLLIVIER explique qu'en présence de milieux avec une végétation naturelle, la première approche porte sur la notion d'habitats. Elle décrit ainsi la prairie comme une prairie plutôt eutrophe, mésohygrophile à humide pâturée le plus souvent, mais aussi fauchée. Elle précise qu'il existe deux types de classifications d'habitats : la classification Corine BIOTOPES utilisée comme entrée sous Gwern (logiciel de saisie qui sera utilisé) et la classification Prodrome des Végétations de France (PVF) qui décrit des communautés végétales sur une base phytosociologique. Des correspondances zones humides sont établies avec ces deux typologies dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009.

D'après Corine BIOTOPES, Clémence OLLIVIER indique que la prairie est rattachée à l'habitat 37.21 des prairies humides atlantiques. Cet habitat est coté « H ». En prenant en compte la classification PVF, Clémence OLLIVIER affirme que l'habitat se situe dans la classe des *Agrostietea stoloniferae* également cotée « H ». L'expert peut ainsi arrêter là son analyse sans examiner plus finement la végétation et le sol. Ainsi dans ce cas précis, l'approche habitats permet à elle seule de conclure au caractère humide de la parcelle.

Elle propose toutefois de procéder à un sondage pédologique afin de montrer aux participants le type de sol en présence. Caroline SANDNER précise que dans la mesure où la parcelle est homogène du point de vue de la végétation et de la topographie, il n'est pas nécessaire de faire plusieurs sondages, la parcelle étant considérée comme homogène et donc entièrement humide. Elle précise que ce n'est pas nécessairement le cas et qu'il faut parfois faire des sondages complémentaires.

Le sondage ci-dessous révèle la présence d'un horizon brun foncé en surface avec quelques traces d'oxydation apparaissant à partir de 20 cm. A partir de 50 cm, la texture du sol devient plus argileuse et l'on bascule dans un horizon de couleur gris bleu avec des traces d'hydromorphie très marquées. Ce type de profil correspond à la classe GEPPA IVd. Il s'agit d'un sol caractéristique de zone humide.



Conclusion et prochaines étapes

Clémence OLLIVIER signale aux différents participants que les prospections démarreront dès la semaine suivante compte tenu des contraintes liées à la période. En effet, durant l'été, les sols s'assèchent de façon importante et deviennent parfois très friables. Ceci empêche de bien observer les traces d'hydromorphie et ainsi de réaliser un bon diagnostic. Clémence OLLIVIER précise ainsi que l'expertise doit être menée rapidement pour ne pas être limitée par ce paramètre. Le travail d'inventaire devant être terminé pour la fin du mois de juillet, la saisie de données se fera courant août et la mise à disposition de l'inventaire au public entre septembre et octobre. Les résultats de l'inventaire seront ainsi présentés au groupe après l'été.

Il s'en suivra une présentation au conseil municipal, avant validation par le comité technique et la CLE.